

**Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :**

## **Intégrer un incubateur d'entreprises : une bonne idée ?**

**Intégrer un incubateur d'entreprises est un moyen pour le créateur de projet de bénéficier d'un accompagnement complet. Mais ces dispositifs ne s'adressent pas à tous.**

Permettre la maturation des projets de création d'entreprise et en favoriser le lancement, telle est la promesse des incubateurs d'entreprises. Portées par [les pouvoirs publics](#), de grandes écoles ou des acteurs privés, ces structures sont désormais présentes un peu partout sur le territoire français.

Intégrer un tel dispositif, c'est d'abord, pour les porteurs de projets, bénéficier d'un accompagnement complet et personnalisé. « *Souvent, l'incubateur leurs attribuent un mentor ou un référent, pour les guider et les aider à tenir le cap, et fournit en plus l'accès à des experts pour affiner certains points sur le plan juridique, la construction du [business plan](#), le marketing par exemple* », explique Boris Sauvage expert-comptable chez Xtremum.

Membre du groupement France Défi, sa société anime elle-même des ateliers et des rendez-vous personnalisés auprès des entrepreneurs de l'incubateur de Châlons-en-Champagne.

### **Intégrer un incubateur d'entreprises : un moyen de se créer un réseau**

Autre avantage : profiter d'un lieu pour travailler aux côtés d'autres porteurs de projets. Un bon moyen de rompre la solitude et de favoriser l'émulation.

*« Il y a d'une part le staff de l'incubateur qui peut répondre à de nombreuses questions et d'autre part des lieux de convivialité qui favorisent les échanges. Cela permet de créer son premier réseau de chefs d'entreprise et peut aboutir à des synergies avec les autres projets. »*

Les incubateurs constituent aussi des portes d'entrées vers l'écosystème économique local. Par leur réseau de partenaires, les animations qu'ils organisent, ils facilitent la rencontre avec de potentiels clients ou des financeurs. Ils peuvent aussi donner accès à certaines aides. Avoir intégré un incubateur est dans tous les cas un gage de crédibilité. « *Puisqu'il y a une sélection à l'entrée, cela signifie qu'il y a eu un premier filtre du comité de sélection qui a estimé que le projet était viable* », explique Boris Sauvage.

### **Intégrer un incubateur d'entreprises, un atout pour les projets innovants**

Ces dispositifs ne s'adressent cependant pas à tous les créateurs d'entreprises. Ils ciblent plutôt les projets innovants et qui ont besoin d'être affinés. Si l'on souhaite lancer une activité classique de commerce ou de services, comme une boulangerie, ce type d'accompagnement n'est pas adapté. De même, « *si le projet est prêt, innovant ou non, il n'est pas nécessaire de passer par un incubateur qui aide surtout à passer de l'idée au projet* », estime le spécialiste.

## À LIRE AUSSI

### Avoir des actionnaires : qu'est-ce que cela implique ?

Il faut en tout cas mesurer l'avantage d'une intégration, car celle-ci a un coût. Dans certaines structures, il faut parfois déboursier plusieurs milliers d'euros par an. D'autres prévoient une entrée au capital des entreprises créées. « *Il faut aller dans un incubateur avec la volonté d'en sortir avec un projet, pas juste pour se poser la question de le faire ou pas* », conseille Boris Sauvage.

Enfin, il importe de trouver un incubateur bien adapté à son projet. Beaucoup de ces structures sont en effet spécialisées dans certains secteurs d'activité. Si celle que l'on intègre ne correspond pas bien à son projet, l'accompagnement et les contacts noués risquent de s'avérer moins fructueux.

Publié le lundi 8 juillet 2019 à 10h39

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi

**Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr